

Taiwan Scholarship Program 2017-2018

Bourses du Ministère de l'Éducation à Taiwan mises en place auprès du Service Education du Bureau de Représentation de Taipei en France

Préparation d'un diplôme universitaire de premier degré, d'un Master ou d'un doctorat dans une université taiwanaise

OFFRE DE BOURSE

Le programme de bourses universitaires de Taiwan (Taiwan Scholarship Program) sert des objectifs généraux qui sont de :

- *permettre à des étudiants étrangers d'excellence de se former dans les universités taiwanaises dans un vaste choix de disciplines et de se familiariser avec l'environnement académique de Taiwan*
- *permettre une meilleure connaissance et une meilleure compréhension entre la population taiwanaise et les peuples du monde entier et susciter entre eux des liens d'amitié.*

Au titre de l'année 2017-2018, le Ministère de l'Éducation à Taiwan offrira **5 bourses d'étude à des étudiants français** désireux de poursuivre des **études supérieures en langue chinoise (mandarin) ou en anglais - en fonction de l'offre de formation - dans une université taiwanaise** afin de préparer un diplôme universitaire de 1^{er} niveau (學士學位 / équivalent bac+4) **ou** de s'engager dans des études de niveau recherche en vue de la préparation d'un Master (碩士學位) ou d'un PhD (博士學位).

L'offre faisant l'objet de la présente publication est destinée exclusivement à des **étudiants français**.

Conditions financières

Chaque bourse **est constituée de deux enveloppes budgétaires distinctes :**

- une enveloppe destinée à **couvrir les frais de scolarité à hauteur de 40 000 TWD*/semestre**. Cette enveloppe est attribuée par le Ministère de l'Éducation directement à l'université d'accueil.
En cas de dépassement des frais de scolarité, le solde sera laissé à la charge du boursier. Certaines universités toutefois acceptent de prendre en charge, pour certaines de leurs formations, l'éventuel dépassement des frais de scolarité. (voir [ici](#) la liste des établissements concernés).
Les autres frais (tels que : frais administratifs divers, frais d'assistance pour la thèse, primes d'assurance, loyers, frais de raccordement à Internet, etc) sont à la charge exclusive du boursier.
- une **allocation mensuelle de subsistance** s'élevant à :
 - **15 000 TWD*** pour les étudiants s'engageant dans la préparation d'un diplôme universitaire de 1er niveau (學士學位 - équivalent à bac+4) ;
 - **20 000 TWD*** pour les étudiants s'engageant dans la préparation d'un Master (碩士學位) ou d'un PhD (博士學位).Les allocations de subsistance, sont mises en place par le Ministère de l'Éducation, auprès des universités d'accueil, qui les reversent **mensuellement et à terme échu** à leurs étudiants boursiers.

NB : Les frais de transport – y compris vols internationaux – sont à la charge des boursiers.

(*) Taux de change : Janv. 2017: 1 euro \cong 33,7TWD

Durée

La durée du bénéfice de la bourse, par niveau de formation, est fixée à :

- 4 ans pour les bourses de formation générale,
 - 2 ans pour les bourses de Master,
 - 4 ans pour les bourses de PhD,
- les renouvellements annuels étant possibles sous conditions de résultats.

Après obtention d'un premier diplôme, la poursuite dans la préparation du diplôme de niveau supérieur sous statut de boursier est possible sans toutefois pouvoir excéder cinq années au total .

Principe d'annualité

Les bourses sont servies pour la période du **1^{er} septembre N** au **31 août N+1**.

Sauf à justifier de l'autorisation préalable du Ministère de l'Éducation à Taiwan et de l'établissement d'accueil, les boursiers n'intégrant pas leur établissement d'accueil au cours de cette période seront considérés comme renonçant à leur bourse. Aucun report sur l'année suivante ne pourra être consenti.

Début et fin du bénéfice de la bourse

La bourse débute à la date d'intégration effective du boursier dans son université d'accueil.

En règle générale, elle prend fin au terme de la période pour laquelle elle a été attribuée **ou** à la date où le boursier obtient le diplôme pour lequel la bourse lui a été attribuée. Sa durée peut être écourtée en cas d'abandon d'études, d'expulsion de l'établissement d'accueil, ou de suppression de la bourse.

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Le candidat à une bourse dans le cadre de la dotation française du *Taiwan Scholarship Program* devra **satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes** :

- être de nationalité française ;
- ne pas être de nationalité taiwanaise, ni avoir le statut de Chinois d'outre-mer*, ni être ressortissant de la République Populaire de Chine, de Hong Kong ou de Macao;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur et avoir d'excellents résultats dans la formation académique en cours ou dans la dernière formation académique suivie ; être de bonne moralité et avoir un casier judiciaire vierge ;
- ne pas être déjà engagé dans une formation universitaire dans une université/un institut universitaire de Taiwan ;
- n'avoir jamais suivi, dans un établissement de formation de Taiwan, d'études de même niveau que celles pour lesquelles il envisage de postuler à une *bourse de Taiwan* ;
- ne pas relever d'un programme de double diplôme, de cotutelle ou d'échange inter-universitaire conclu entre un établissement étranger et une université taiwanaise ;
- ne pas avoir déjà bénéficié de 5 années de *bourse de Taiwan*;
- ne pas avoir fait l'objet dans le passé de mesure de suppression d'une bourse (Taiwan Scholarship Program ou programme des bourses de langue chinoise);
- ne bénéficier concurremment d'aucune autre bourse ou subvention octroyée par une autre instance gouvernementale ou une institution académique taiwanaise (à l'exclusion des éventuels compléments de bourses versés par les universités d'accueil pour couvrir les dépassements de frais de scolarité).

(*Les candidats ayant le statut de Chinois d'outre-mer relèvent des programmes de bourses mis en place auprès de la Commission des Chinois d'outre-mer – Site Internet de référence : www.ocac.gov.tw .

Le candidat devra en outre :

- satisfaire aux conditions d'admission spécifiques des universités d'accueil taiwanaises
entreprendre directement - **avant de se porter candidat à la bourse** - les démarches de demande d'admission **auprès d'une université de Taiwan**.
Le diplôme dans le niveau inférieur au diplôme visé devra être acquis au moment de la candidature.
Le calendrier fixé par chaque établissement est impératif.
Le **choix de l'établissement** est désormais laissé à la liberté du boursier (Attention aux différences parfois importantes du montant des frais de scolarité).
Un répertoire des universités et des formations est disponible sur le site **Study in Taiwan – [lien](#)**

NB : Toute fraude ou fausse déclaration fera l'objet de poursuites.

En cas de découverte tardive d'éléments falsifiés, la bourse sera supprimée et il sera demandé au boursier incriminé de rembourser toutes les subventions dont il aura bénéficié (y compris les frais de scolarité versés à l'université d'accueil) à compter du premier jour de la bourse.

PROCEDURE DE SELECTION

En France, la sélection sera assurée par un jury composé de personnalités françaises et taiwanaises qui se réunira **courant avril** et s'attachera, à partir de **l'étude des dossiers** des candidats **et d'un entretien individuel** avec ceux-ci, à évaluer l'excellence académique des candidats, leur motivation et leur capacité à mener à terme les projets pédagogiques annoncés.

Les entretiens auront lieu en présentiel (au BRTF) ou par visioconférence. Les candidats recevront la convocation aux entretiens par courriel.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- un **questionnaire** à renseigner en ligne
- un **formulaire de candidature** "Taiwan Scholarship Application Form 2017-2018" - à renseigner en français;
- une photocopie du **passport** (ou, à défaut, de la carte d'identité française) ;
- une photocopie authentifiée du plus haut **diplôme** obtenu et des **relevés de notes** ;
- la copie du **formulaire de demande d'inscription à l'université taiwanaise** (+ preuve d'envoi) ou récépissé de demande d'inscription délivré par l'université ;
- pour une formation assurée en chinois ou en anglais : attestation de réussite au **TOCFL** 2015 ou 2016 - Band B (ou au-delà) ou preuve d'inscription au TOCFL 2017* (Band B) ;
- pour une formation assurée exclusivement en anglais (= « all-English program ») : copie des résultats au **TOEFL**** attestant d'une maîtrise en langue anglaise suffisante + éventuellement (appréciation favorable du jury): copie des résultats au TOCFL 2014 ou 2015 ou preuve d'inscription au TOCFL 2016*;
- deux **lettres de recommandation** (en français, chinois ou anglais) signées de responsables académiques ou administratifs (professeur ou proviseur – pour les élèves candidatant au sortir du baccalauréat ; enseignants, directeur de département ou directeur de recherche - pour les étudiants ; supérieurs hiérarchiques connaissant le candidat au plan professionnel, si le candidat est déjà engagé dans la vie active) – sur papier à entête et sous enveloppe cachetée ;
- une **lettre de motivation** (en français, chinois ou anglais).

(*La **session 2017 du TOCFL** à prendre en considération est celle qui aura lieu en France :

- **en version papier**, le **25 mars 2017** dans 7 centres de test: INALCO ; Université Paris Est Marne la Vallée ; Université Bordeaux Montaigne; Université Lumière Lyon 2 ; Aix-Marseille Université ; Université Rennes 2 ; Lycée Ste Marie (de Caen) ;
- **en version numérique**, le **18 mars 2017** (Band B) et le **25 mars 2017** (Band A et C), à l'Université de Strasbourg

Les **inscriptions** se feront **en ligne, du 19 janvier au 19 février 2017** sur la [plateforme française du TOCFL](#)

(**) ou TOEIC / IELTS / Cambridge ESOL / GEPT / CSEPT

Le dossier de candidature devra être retourné **entre le 1^{er} février et le 30 mars 2017** (date de réception impérative) à : *Bureau de Représentation de Taipei en France*
Service Education (Dos. Bourses Universitaires)
78 rue de l'Université
75007 PARIS

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera examiné. Aucun dossier ne sera retourné.

Informations complémentaires relatives à l'admission des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur taiwanais :

L'enseignement supérieur de Taiwan est largement ouvert aux étudiants étrangers.

Conditions d'étude

Dans les universités de Taiwan, la langue d'enseignement est majoritairement le mandarin, mais quelques programmes dits « internationaux » sont enseignés en anglais. Dans les programmes de Master et PhD, certains matériaux d'enseignement et certains cours sont également en anglais.

En cours d'étude, les conditions de passage d'un niveau au niveau supérieur qui s'appliquent aux étudiants étrangers sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux étudiants locaux de sorte que, pour un étudiant étranger de langue maternelle autre que chinoise, les chances de réussite dans un projet éducatif sont meilleures s'il intègre le système éducatif au niveau du Master ou du PhD (où les mémoires et thèses peuvent, avec l'accord des directeurs d'étude, être rédigés en anglais) que dans les niveaux inférieurs.

Les universités recrutent tôt (entre janvier et mars) et sont libres de leurs critères d'admission.

*En termes de **niveaux**, toutefois, les conditions d'admissibilité sont les suivantes :*

- *Inscription à un programme de BA : être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires permettant l'accès à l'enseignement supérieur – soit, pour la France : le baccalauréat ;*
- *Inscription à un master : être titulaire d'un diplôme de niveau bac +3 ou bac+4 ;*
- *Inscription à un PhD : être titulaire d'un Master*

NOTIFICATION DE SELECTION - VALIDATION

Les **décisions du jury** seront communiquées à chaque candidat, par courriel, **avant fin avril 2016**.

Une liste de réserve sera constituée pour pallier aux éventuels désistements.

NB : Tout candidat pré-sélectionné par le jury des bourses dont l'admission à l'université pressentie serait refusée perdra son droit à bourse. Celle-ci sera alors proposée au premier candidat figurant sur la liste de réserve constituée à l'issue des sélections.

Les universités font part de leur décision d'admission aux candidats vers la mi-juin 2016.

Dès réception de l'attestation d'admission envoyée par l'université, les candidats devront donc immédiatement en faire parvenir la copie au *Service Education du Bureau de Représentation de Taipei en France* pour permettre la validation de la bourse.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DES BOURSES

Le statut de boursier implique de nombreuses obligations, au-delà des obligations naturelles de résultats et d'assiduité. Pour éviter toute déconvenue, il est essentiel de prendre connaissance de ces obligations AVANT de vous porter candidat à la bourse.

Textes réglementaires de référence

Règlement des bourses universitaires: "[Taiwan scholarship Program Guidelines – Dec. 2015](#) "

Contrat individuel engageant les bénéficiaires d'une bourse universitaire : «[Terms of agreement for the MOE Taiwan Scholarship Program](#)»

Echéancier		
Date	Action	Initiateur
1^{er} fév – 30 mars 2017	Réception des dossiers de candidature	Candidat
Courant avril 2017	Entretien avec le jury de sélection (selon convocation à recevoir par courriel)	BRTF / Candidat
Courant mai 2017	Notification de sélection (par courriel)	BRTF
30 juin 2017	Date limite de réception de la copie des attestations d'admission universitaire	Candidat
Courant juin 2017	Réunion d'information des boursiers de la promotion 2015-2016 (selon convocation à recevoir par courriel)	BRTF / Boursier
Courant juill./août 2017	Dépôt des demandes de visas	Boursier
1^{er} sept 2017 ou autre date notifiée par université d'accueil	Rentrée	Boursier

Site de référence : www.edutaiwan-france.org

Coordination /Renseignements : **Pascale Houdard - Service Education - Bureau de Représentation de Taipei en France - 78 rue de l'Université – 75007 Paris - Tél: 01 44 39 88 46**
 – Adr. électr : edutaiwan.fr@gmail.com Janvier 2017